

LA CIE "W.-H. ESCOTT, LIMITED"

La compagnie "W.-H. Escott, Limited", dont les bureaux et magasins se trouvent à Winnipeg, Régina, Saskatoon, Calgary et Edmonton, est au rang des établissements d'épicerie en gros les plus progressifs de l'Ouest canadien.



M. W.-H. ESCOTT,
Fondateur.

M. W.-H. Escott, s'est lancé dans le commerce, à Winnipeg, il y a environ neuf ans et, malgré la concurrence de maisons fondées depuis longtemps, concurrence qui aurait pu arrêter nombre d'hommes très ambitieux, il sut, grâce à son esprit d'entreprise indomptable, renverser les obstacles et triompher de toutes les difficultés.

Ces jours-là sont maintenant passés. Neuf années s'écoulent vite; mais, pendant cette brève période cette maison a été si ferme dans sa politique de progrès industriel qu'elle a aujourd'hui des intérêts et des ramifications dans tous les districts de l'Ouest. Il est bien clair que l'organisation est un facteur des plus importants dans tout développement commercial et il semble que la compagnie W.-H. Escott est une organisatrice de premier ordre.

La "W. H. Escott Co. Limited" possède les matériaux voulus pour faire la guerre commerciale dans l'Ouest. Elle tient une grande variété de lignes célèbres dans le monde entier et qui, par elles-mêmes, commandent pour les représentants de cette maison prospère, cette bienvenue et cette bonne réception qui sont toujours une garantie certaine de bonnes affaires.

BIBLIOGRAPHIE.

La 51e Edition de L'ALMANACH ROLLAND Agricole, Commercial et des Familles pour 1917 vient de paraître. C'est une belle brochure de 240 pages contenant une foule de renseignements de tout sorte et cinq histoires inédites par des auteurs canadiens, dont: Un Episode de la Guerre, par A. D. Decelles; Les deux Clans, par R. Girard; La Fièvre des foin, par S. Clapin; Le Violon Enchanté, par E. Bilodeau; La Noce de Tit-Noir, par A. Bourgeois.

Cet intéressant almanach est publié par LA COMPAGNIE J.-B. ROLLAND & FILS, 53 rue Saint-Sulpice, Montréal.

Prix 15 cts, franco par la malle 20 cts.

LES LOIS REGISSANT LA VENTE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET ARTICLES DE CONSOMMATION COURANTE.

Pour répondre aux incessantes demandes de renseignements reçues par le Département du Commerce au sujet des poids et mesures légaux régissant la vente des différentes denrées alimentaires et autres articles de première nécessité au Canada, le Département a publié un synopsis des statuts fédéraux régissant la vente desdites denrées dans le Dominion suivant législation passée par le Parlement du Canada.

Poids et mesures

Au Canada, la loi stipule, en ce qui concerne les poids, que l'unité doit être la livre étalon (avoir-dupoids) de 7,000 grains, qu'un seizième de la livre étalon doit être une once (437½ grains), que cent livres doivent être un cental, que deux mille livres constituent une tonne et que quatre cent quatre-vingts grains doivent être une once "troy".

En ce qui concerne les mesures, la loi stipule que l'unité étalon de mesure de capacité, aussi bien pour les liquides que pour les mesures sèches, doit être le gallon, contenant dix livres étalon, poids d'eau distillé, pesées avec l'eau et l'air à une température de soixante-deux degrés Fahrenheit, avec le baromètre à trente pouces, que le quart doit être la quatrième partie du gallon, et la pinte la huitième partie du gallon et que huit gallons doivent constituer un boisseau.

Ce gallon, communément dénommé "gallon impérial", contient 277,274 pouces cubiques.

La mesure étalon de longueur est la verge, dont le tiers constitue un pied, et la douzième partie du pied constitue un pouce.

Mesure Impériale.

Il est bon de noter le fait que certains étalons de poids et mesures employés dans quelques états des Etats-Unis ne sont pas légaux au Canada, bien qu'ils y soient fréquemment employés. Ces étalons ne sont pas aussi grands, étant d'une capacité moindre de 20 pour 100 environ que les étalons légaux en Canada. c'est-à-dire, la pinte, le quart et le gallon "Impérial."

Nous croyons très utile de placer sous les yeux de nos lecteurs ces renseignements précis, résumés sous forme de tableaux et nous les engageons à les extraire de notre journal et à les conserver soigneusement pour pouvoir les consulter souvent.

PUITS SAINT-CATHARINES

Les merveilleuses propriétés curatives de leurs eaux ont rendu ces sources minérales célèbres. Si vous n'avez pas encore entendu parler du célèbre puits de Saint-Catharines consultez votre "Encyclopedia Britannica". Ces eaux accomplissent des merveilles dans les cas de rhumatisme et reconstituent le système épuisé en un espace de temps remarquablement court. Saint-Catharines est située sur la ligne principale du chemin de fer du Grand-Tronc. Des informations complètes seront fournies sur demande adressée à M. O. Dafoe, 122 rue Saint-Jacques, Montréal.